Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211918107-20261005-2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-055

Séance du 5 octobre 2026

Date de convocation :
29 Septembre 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Vote Contre : 0

Le 5 octobre 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez, Sauge-Maison

Absent : M. Guillemin (a donné pouvoir à Mme Monédière)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Choix d'un architecte pour le projet de rénovation du bâtiment Barry en logement

Suite à la consultation pour le choix d'un architecte pour le projet de rénovation du bâtiment Barry en logement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la candidature de SAS Loubet Maury architectes associés, 14 Avenue Jean Jaurès, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

- Demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces décisions.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN (Corrèze)